

Négociation des salaires minima dans la branche de la Récupération

Se sont tenues à nouveau ce jour des négociations sur la grille des minima dans la branche de la Récupération.

La clause de revoyure demandée par FO Métaux lors de la précédente négociation en raison d'une inflation toujours élevée a permis cette renégociation.

FO Métaux a revendiqué une nouvelle augmentation des minima pour tenir compte de l'inflation et de la revalorisation du SMIC, la délégation patronale est revenue avec une proposition de 38 euros sur l'ensemble de la grille, ce qui met le premier niveau de salaire à 1 779,48 € au 1^{er} août 2023.

FO Métaux se félicite de cette négociation en cours d'année qui augmente le pouvoir d'achat des salariés.

Paris, le 5 juillet 2023

Contact :

Nathalie CAPART, Secrétaire Fédérale en charge de la branche de la Récupération, 06.31.36.29.44.